



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16  
E-mail : snui@snui.fr http://www.snui.fr

Le 14 Juin 2007

## RESOLUTION n°6

### Le service public

Historiquement, le SNUI s'est toujours posé en promoteur et en défenseur des services publics. Plus que par son implantation dans une administration d'Etat, c'est surtout par son attachement aux valeurs républicaines que le SNUI considère que l'action de l'Etat et de ses services est légitime et nécessaire afin de mettre en place des politiques capables de satisfaire tous les besoins sociaux, sur la base d'une fiscalité juste pour les financer.

Face à l'emprise de plus en plus forte du phénomène de marchandisation des services et des biens publics, le SNUI se doit de répondre aux assauts du libéralisme en proposant de nouvelles ambitions pour les services publics « à la Française » et en continuant de valoriser le rôle des hommes et des femmes qui « font » le service public.

C'est aussi en poursuivant une réflexion globale sur un droit d'accès universel aux biens et services **de proximité** élémentaires que le SNUI entend peser, avec d'autres, sur les choix politiques pour un véritable développement durable et bénéfique pour tout être humain.

#### **Face à la remise en cause des services publics, la citoyenneté !**

Le SNUI s'oppose aux décisions prises, en France, en Europe et au niveau mondial, de libéraliser et de privatiser un maximum de Services Publics (libéralisation de l'énergie, directive postale...), car elles conduisent à accentuer de nouvelles formes d'insécurité sociale. Il dénonce l'utilisation au niveau européen de termes tels que SIG et SIEG contribuant à dénaturer les services publics existants encore.

A l'inverse, le SNUI rappelle que le rôle dévolu à la Fonction Publique et aux Services Publics en France est fondamental. Garanties de la démocratie, les missions des Services Publics doivent perpétuer leurs principes fondateurs d'égalité d'accès physiques et de traitement, de continuité, de neutralité et d'adaptation aux besoins nouveaux et aux nouvelles technologies.

Le SNUI réaffirme que les évolutions fondées sur la seule logique du profit sont nuisibles à l'action publique et remettent en cause la notion d'intérêt général.

A ce titre, il condamne l'augmentation systématique des tarifs des services publics qui ont été captés par le secteur marchand, l'exemple du prix de l'eau étant particulièrement révélateur.

Pour une meilleure appropriation des enjeux économiques et sociaux par ses adhérents et par les citoyens, le SNUI poursuivra le travail engagé de décryptage des directives européennes, de l'AGCS, des accords internationaux et des décisions des institutions financières internationales. En parallèle, il continuera de dénoncer les méfaits de la Réforme de l'Etat et des mécanismes de la LOLF qui ordonnent une gestion uniquement comptable des administrations conduisant à la destruction de l'Etat organisateur des solidarités.

Pour le SNUI, la liberté d'entreprendre et le principe de concurrence libre et non faussée doivent se voir imposer des limites. En effet, l'organisation de la solidarité est entravée lorsque les notions de performance et de compétition prennent le pas sur les intérêts des citoyens. Il suffit de mesurer les conséquences néfastes de certaines privatisations pour le constater.

Le SNUI combattra donc la primauté des intérêts particuliers sur les intérêts collectifs.

En lien avec ATTAC, avec le collectif « vive les services publics » et avec le réseau européen pour la défense et le développement des services publics, il contribuera aux débats pour la défense et la promotion des services publics.

Pour le SNUI, l'utilisateur n'est pas un client, il est citoyen.

## **Promouvoir, préserver et renforcer les missions publiques**

Le SNUI affirme que certaines activités, marchandes ou non marchandes, doivent exclusivement faire l'objet de politiques publiques et que les citoyens doivent donc se réapproprier la démocratie. La définition du périmètre de la sphère d'intervention publique relevant du domaine législatif, il appartient ensuite au pouvoir politique de prendre en compte la satisfaction des besoins sociaux exprimés.

Dans ce cadre, le SNUI interpellera tous les acteurs politiques et administratifs afin de contribuer à la définition d'un large périmètre pour l'action publique sur tout le territoire français, voire à l'échelle européenne, sans s'interdire de réclamer le retour dans le giron des services publics de la gestion directe des secteurs de l'énergie et des transports par exemple.

Si les actions de résistance demeurent nécessaires et essentielles pour assurer la défense de l'existant, en luttant notamment contre la suppression de services en milieu rural, il faudra rapidement envisager de solides alternatives aux projets libéraux pour construire le service public du XXI<sup>ème</sup> siècle, en lien avec les élus locaux.

Pour le SNUI, l'eau, l'énergie, la santé, l'éducation, la fiscalité, la justice, la sécurité, les transports, les grandes infrastructures, la défense, la culture, la protection de l'environnement sont du ressort de la puissance publique, le tout dans le cadre d'une véritable logique de développement durable. Il en va de même pour toutes les attributions des administrations actuelles.

Et tel que la société évolue, de nouvelles missions répondant à de nouveaux besoins semblent devoir intégrer la sphère des Services Publics. C'est le cas pour l'accès à une information indépendante des grands groupes de presse et du pouvoir, pour la prise en charge de la petite enfance, des personnes handicapées, des personnes âgées, pour la recherche et pour un service public bancaire.

Le SNUI considère également que le problème de l'accès au logement doit être traité par l'action publique et il revendique l'instauration d'un service public du logement social.

Afin d'assurer au mieux la présence du Service Public au plus près de la population, une nouvelle organisation des services publics et du maillage territorial est nécessaire. Les communes, les départements, les régions et l'Etat doivent voir leurs attributions précisées mais en garantissant une véritable péréquation financière permettant un droit d'accès universel aux services publics.

D'autre part, le SNUI plaide pour que les citoyens puissent participer activement à la définition des missions des Services Publics, aux choix de leur financement, aux décisions de fonctionnement et à leur évaluation. Pour y parvenir, il faut renouer avec la démocratie en s'appuyant notamment sur de nouveaux outils tels que le droit d'initiative législative des citoyens, le référendum d'initiative populaire à tous les niveaux de décisions et un droit de blocage par voie référendaire, moyen de garantir le contrôle du mandat des élus. Ces évolutions seront facilitées par la mise en œuvre d'une véritable politique d'information et d'éducation populaire au sein de conseils de proximité dont une CNS « service public » définira les contours, la composition et le rôle pour faire vivre le triptyque « élus-citoyens-salariés ».

La généralisation des conseils municipaux de jeunes, ainsi que la valorisation du civisme dans les enseignements scolaires participeront aussi à ce renouveau de la démocratie.

## **Valoriser les acteurs du Service Public**

Tous les acteurs du service public doivent être animés par les principes de respect de l'égalité des usagers et de neutralité dans l'accomplissement de toutes leurs missions. Il est également primordial de les défendre, de leur redonner leur juste place dans la société et de valoriser le rôle déterminant qu'ils jouent en matière de cohésion sociale.

A ce titre, le SNUI condamne les logiques de mise en concurrence et de performance, ainsi que les méthodes managériales, qui tendent à une recherche constante et prioritaire de gains de productivité.

A terme, les acteurs privés intervenant dans la sphère des services publics doivent s'engager à garantir à leur personnel des moyens d'agir et des conditions de travail qui ne peuvent être inférieurs à ceux des fonctionnaires.

Le SNUI revendique qu'ils bénéficient tous des mêmes droits et obligations dans leur contrat ou statut. Le syndicat dénonce les campagnes d'opinion orchestrées contre les fonctionnaires qui ne sont en fait que les boucs émissaires de choix politiques qui leur échappent.

Pour le cas particulier des agents dépendant de Bercy, le SNUI poursuivra la lutte contre l'image simpliste de « fonctionnaire-ponctionnaire » qui de plus tend à remettre en cause le fondement même de l'impôt et la redistribution des richesses.

Le redécoupage du Minefi ainsi que l'arrivée de la Fonction Publique dans son giron ne doit pas être l'occasion pour le gouvernement d'alourdir le poids de la logique comptable et des indicateurs exclusivement budgétaires.

Concernant les comités d'usagers à la DGI, le SNUI dénonce cet artifice de démocratie. Une participation plus démocratique et plus importante des citoyens à la vie des services publics de proximité serait souhaitable et la réflexion doit se poursuivre pour définir des modes de fonctionnement acceptables.

## **Pour un droit d'accès universel aux biens et services élémentaires**

Le SNUI considère que la mondialisation croissante de l'économie rend obligatoire la réflexion sur la dimension internationale de la prise en charge de certains besoins.

Des biens comme l'eau et l'énergie doivent être considérés de par le monde comme des biens communs, qui appartiennent à tous et dont personne ne peut être privé.

Les échecs socio-économiques suite à la privatisation dans de nombreux pays de ces secteurs essentiels à la vie sont de véritables scandales et doivent être réparés.

Le SNUI dénonce le déséquilibre croissant entre, d'un côté la capacité des dirigeants internationaux à s'organiser (OMC, G8...) pour libéraliser et accélérer un certain type d'échanges commerciaux et de l'autre l'absence de prise en charge efficace de sujets tels que la santé, l'éducation ou la résorption de la pauvreté dans le monde. La dette des pays du Sud doit être annulée pour leur permettre entre autres, de financer les politiques publiques nécessaires.

Tout comme le SNUI réclame un taux zéro de TVA pour les produits de première nécessité, il revendique un droit d'accès universel à l'eau, l'énergie, l'information, l'éducation et la santé.

En parallèle, le SNUI affirme que la protection de l'environnement ne peut s'effectuer qu'à l'échelle planétaire et que la notion de développement durable doit dépasser le stade du discours et se concrétiser dans les faits. En France, les administrations doivent montrer l'exemple en la matière (recyclage volontariste...).

Pour faire aboutir l'ensemble des revendications contenues dans cette résolution, le SNUI renforcera et développera ses partenariats associatifs et syndicaux, il s'investira encore dans les Forums Sociaux Locaux, Nationaux, Européens, et Mondiaux.

Afin d'approfondir la réflexion propre du SNUI sur la promotion, la défense et le développement des services publics, une CNS sera mise en place, elle permettra aussi au SNUI d'alerter et de mobiliser régulièrement les adhérents sur les projets de libéralisation à venir.

### **Vote de la résolution :**

**POUR : 99,74 %**

**CONTRE : 0 %**

**ABSENTION : 0,26 %**